

IMPACT SUR LE PAYSAGE ET L'EXPÉRIENCE TOURISTIQUE

- Terminal non perceptible des principaux centres d'intérêt mais peu être perçu des points hauts de l'île (4 km et plus)
- Les installations riveraines et le méthanier sont plus perceptibles
- Peu d'établissement d'hébergement avec vue sur la jetée
 - 1 auberge et 2 gîtes (26 chambres) à plus de 4 km
- Chemin Royal de St-Laurent à Ste-Pétronille (9,5 km sur 67 km)
 - Terminal ou jetée visible sur 3,8 km (vues ouvertes ou filtrées)
 - Vitesse affichée de 80 km/h = moins de 3 minutes
- Route Prévost sur environ 350 à 400 m en direction sud seulement
- Autres structures en contraste
 - Lignes et pylônes électriques
 - Chantier de MIL Davie
 - Installations du port de Québec



CONCLUSION POUR LE TOURISME

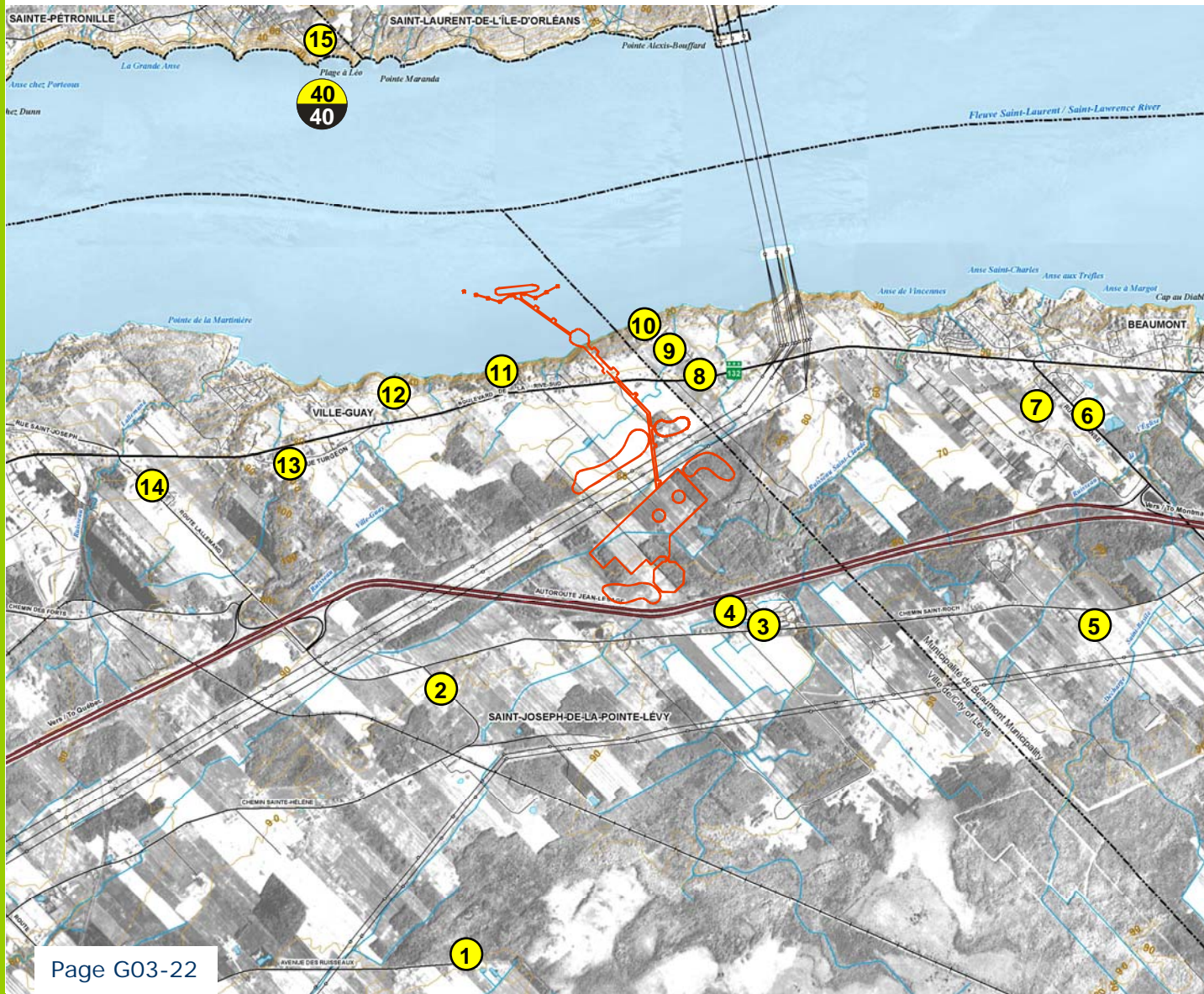
- Très peu d'effet sur l'expérience touristique des visiteurs fréquentant l'île d'Orléans
- Pas de conséquences significatives sur l'industrie touristique régionale
- L'industrie des croisières ne cesse de se développer à Québec malgré la présence d'équipements industriels à proximité (MIL Davie, silos à grain, activités portuaires)
- Comparables à travers le monde révèle que la présence de terminaux méthaniers n'empêche nullement le développement de l'industrie touristique dans ces régions



Île d'Orléans

CLIMAT SONORE INITIAL

Position des points d'évaluation



- 1 835, ave. des Ruisseaux
- 2 446, chemin Ste-Hélène
- 3 101, rue du Trappeur
- 4 410, des Écureuils
- 5 179, chemin Saint-Roch
- 6 55, de l'Anse
- 7 15, rue Dunière
- 8 1, rue de Vitré
- 9 15, rue de Vitré
- 10 rue de Vitré
- 11 950, Domaine des Pêches
- 12 7, rue de la Grève Guay
- 13 157, rue Turgeon
- 14 55, rue l'Allemand
- 15 79, rue des Sorbiers



Île d'Orléans

CLIMAT SONORE PROJETÉ

Point	Description	Période	Niveau de bruit calculé LA_{eq} , dBA	Limites
15	Construction	Jour	50	55
		Nuit	21	45

Point	Description	Période	Niveau de bruit calculé selon le scénario				LA_{eq} (1 h) Critère
			I	II	III	IV	
15	Exploitation	Jour	27	26	19	25	45
		Nuit	27	26	19	25	40

- I Manœuvres d'approche d'un méthanier avec remorqueurs
- II Déchargement d'un méthanier et expédition de gaz au débit de pointe
- III Expédition de gaz sur le réseau au débit de pointe
- IV Terminal à l'arrêt et brûlage à la torchère



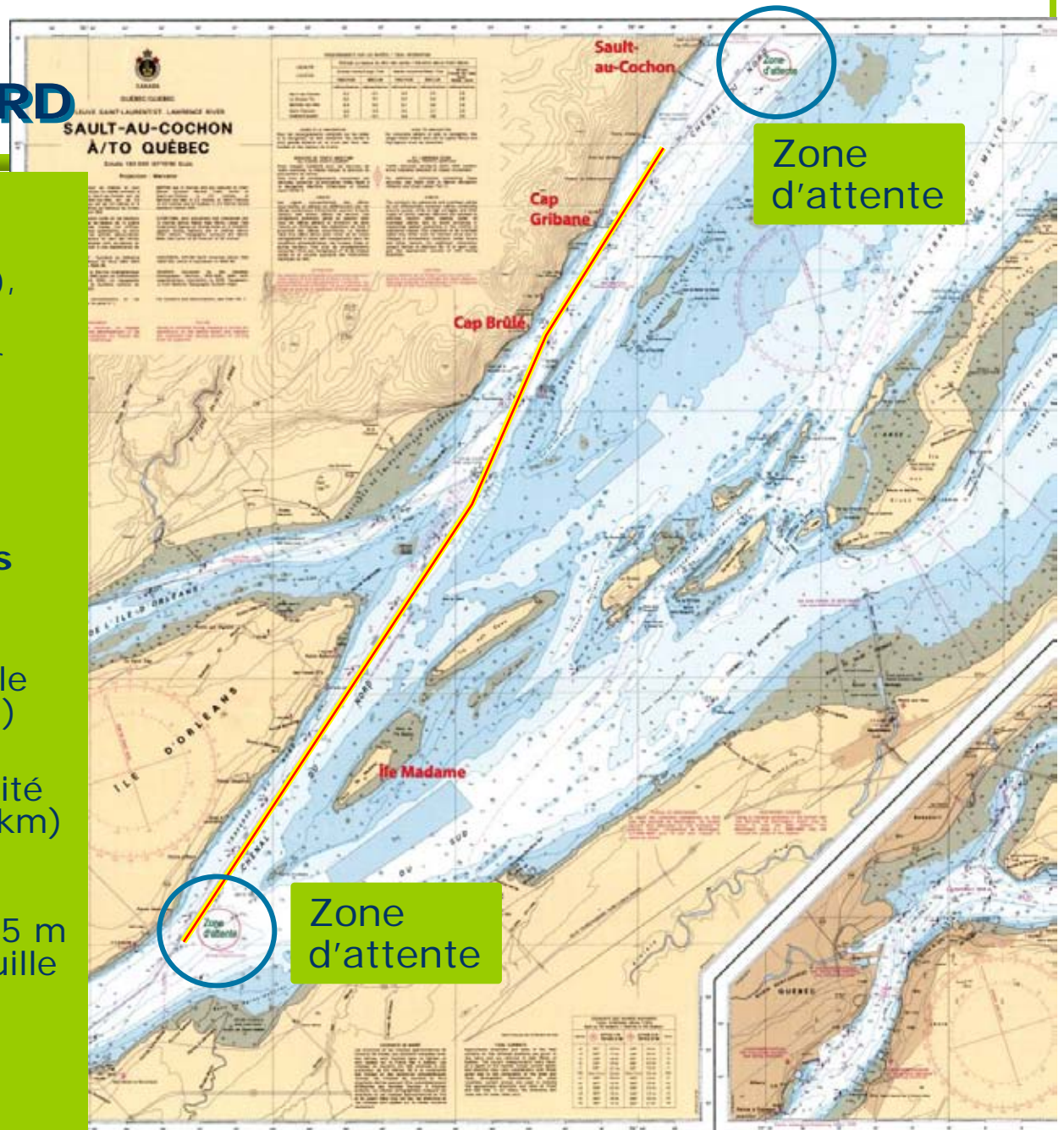
TRAVERSE DU NORD

Description

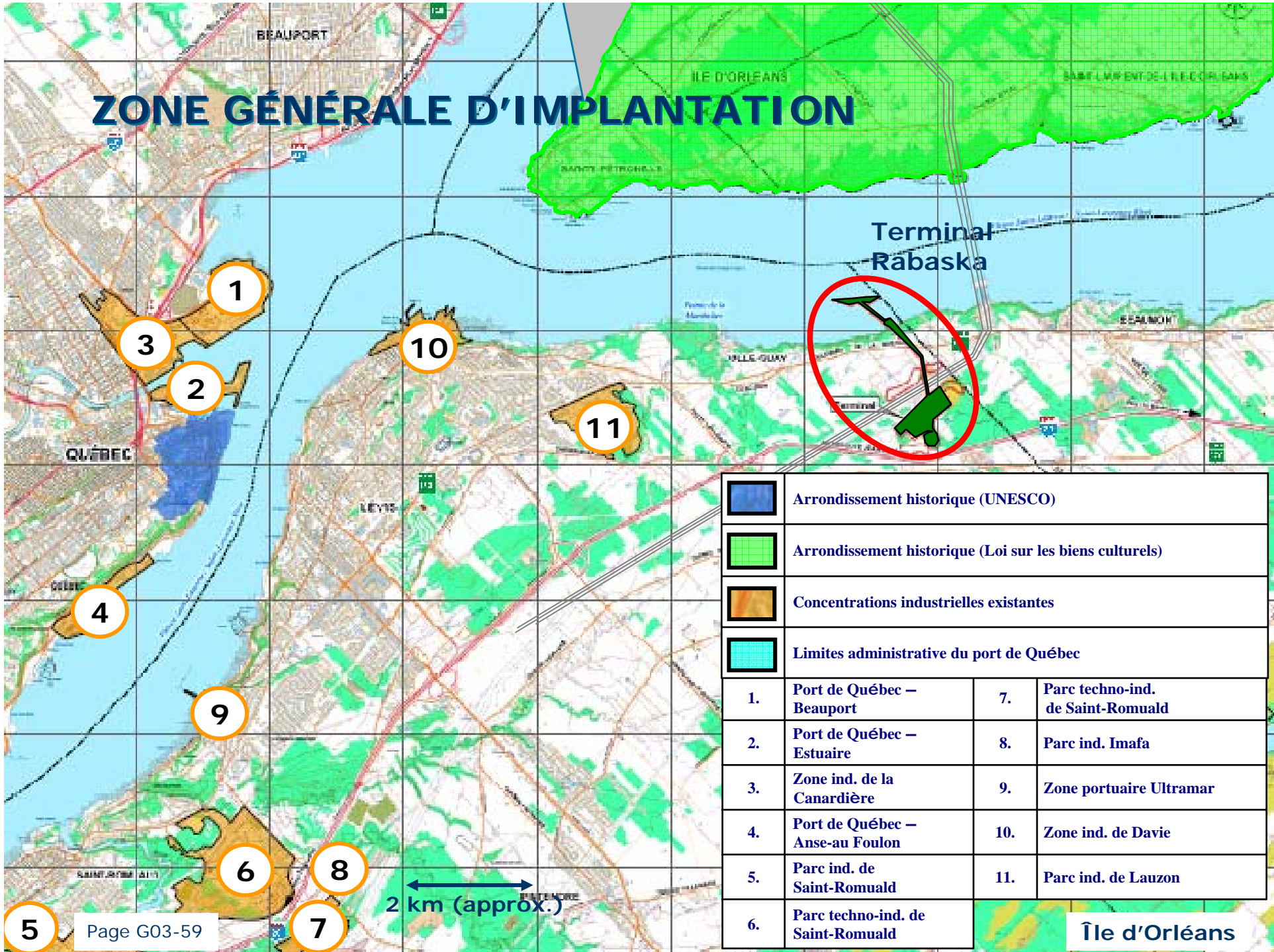
- Chenal dragué
 - longueur de 16 NM (30 km),
 - largeur de 305 mètres
 - 12,5 mètres de profondeur d'eau à marée basse
- Bouées à chaque 1,5 NM (2,8 km) avec quatre alignements


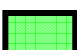
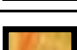
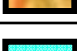
Mesures pour les méthaniers

- Transit à sens unique
- Distance minimale de 2 NM (3,7 km) avec le navire qui le précède et de 5 NM (9,3 km) avec le navire qui le suit
- Report du transit si la visibilité est inférieure à 1 NM (1,85 km) ou si la vitesse du vent est supérieure à 35 nœuds
- Marge supplémentaire de 0,5 m pour le dégagement sous quille par rapport aux règles de la Garde côtière
- À la montée, remorqueur d'escorte



ZONE GÉNÉRALE D'IMPLANTATION

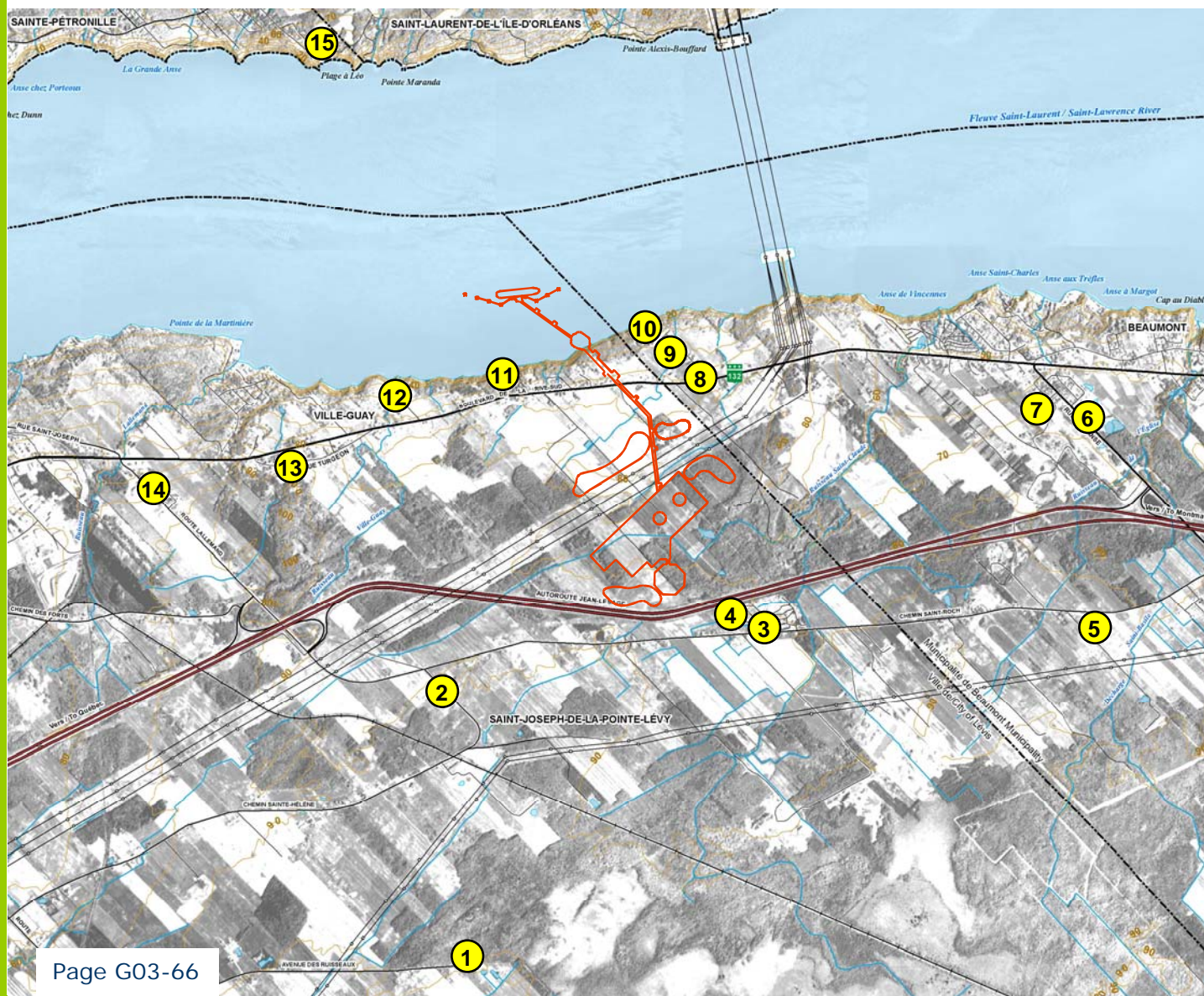


	Arrondissement historique (UNESCO)		
	Arrondissement historique (Loi sur les biens culturels)		
	Concentrations industrielles existantes		
	Limites administrative du port de Québec		
1.	Port de Québec – Beauport	7.	Parc techno-ind. de Saint-Romuald
2.	Port de Québec – Estuaire	8.	Parc ind. Imafa
3.	Zone ind. de la Canardière	9.	Zone portuaire Ultramar
4.	Port de Québec – Anse-au Foulon	10.	Zone ind. de Davie
5.	Parc ind. de Saint-Romuald	11.	Parc ind. de Lauzon
6.	Parc techno-ind. de Saint-Romuald		

Île d'Orléans

CLIMAT SONORE INITIAL

Position des points d'évaluation



- 1 835, ave. des Ruisseaux
- 2 446, chemin Ste-Hélène
- 3 101, rue du Trappeur
- 4 410, des Écureuils
- 5 179, chemin Saint-Roch
- 6 55, de l'Anse
- 7 15, rue Dunière
- 8 1, rue de Vitré
- 9 15, rue de Vitré
- 10 rue de Vitré
- 11 950, Domaine des Pêches
- 12 7, rue de la Grève Guay
- 13 157, rue Turgeon
- 14 55, rue l'Allemand
- 15 79, rue des Sorbiers



Île d'Orléans

TRAVERSE DU NORD

Description

- Chenal dragué
 - longueur de 16 NM (30 km),
 - largeur de 305 mètres
 - 12,5 mètres de profondeur d'eau à marée basse
- Bouées à chaque 1,5 NM (2,8 km) avec quatre alignements

Mesures pour les méthaniers

- Transit à sens unique
- Distance minimale de 2 NM (3,7 km) avec le navire qui le précède et de 5 NM (9,3 km) avec le navire qui le suit
- Report du transit si la visibilité est inférieure à 1 NM (1,85 km) ou si la vitesse du vent est supérieure à 35 nœuds
- Marge supplémentaire de 0,5 m pour le dégagement sous quille par rapport aux règles de la Garde côtière
- À la montée, remorqueur d'escorte

